

Règlement de la consultation

N°21/1001543

Marché de prestations de prélèvements et d'analyses des paramètres « macro-invertébrés benthiques » et « zostères » dans le cadre de la surveillance de la Directive Cadre sur l'Eau

Date et heure limites de remise des offres

15 février 2021 à 12 heures

1. PRESTATIONS DE L'IFREMER

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'Ifremer est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.

Ses missions sont :

- connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier
- favoriser le développement économique du monde maritime

Pour atteindre ces objectifs, l'Ifremer concentre son action dans les domaines suivants :

- la recherche
- l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer)
- la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique)
- le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités

Ses domaines d'activités sont :

- surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières
- surveillance et optimisation des productions aquacoles
- ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation
- exploration et exploitation des fonds océaniques
- circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision
- grands équipements pour l'océanographie

Principales coopérations internationales :

L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'Ifremer est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (Etats-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'Ifremer permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

- une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne,
- une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche,
- Une dimension méditerranéenne croissante.

L'IFREMER en quelques chiffres :

- 1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés
- budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes)
- 30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM

2. CADRE DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet des prestations de prélèvements et d'analyses des paramètres « macro-invertébrés benthiques » et « zostères » dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

2.1. Procédure

La procédure retenue est la procédure adaptée conformément aux articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

2.2. Modalités d'attribution

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

2.3. Allotissement

Le présent marché est alloti comme suit :

Lot 1 : prestations de prélèvements et d'analyses des paramètres « macro-invertébrés benthiques » - façade Artois/Picardie.

Lot 2 : prestations de prélèvements et d'analyses des paramètres « macro-invertébrés benthiques » - façade Seine/Normandie.

Lot 3 : prestations de prélèvements et d'analyses des paramètres « macro-invertébrés benthiques » et « zostères » - façade Seine/Normandie.

2.4. Variantes obligatoires (anciennement dénommées option)

Le présent marché ne comporte pas de variante obligatoire.

2.5. Variantes libres entreprises

Les variantes libres entreprises ne sont pas autorisées.

2.6. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'IFREMER apprécie l'opportunité soit d'attribuer le marché sans négociation soit de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement.

2.7. Modification de détail au dossier de consultation

L'IFREMER se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition ci – dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.9. Réalisation de prestations similaires

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires passé en application de la procédure négociée de l'article R2122-7 du Code de la Commande publiques et qui seront exécutées par le titulaire initial du marché. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

2.10. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public (articles R.2194-1 et R.2194-2 du Code de la Commande Publique).

2.11. Compléments à apporter au dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1. Type

Le marché objet de la consultation est un marché de service en application du CCAG/FCS.

3.2. Code CPV

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Objet principal : 71620000-0 Services d'analyse

3.3. Forme et montant du contrat

Le présent marché est composé de prestations fermes qui consistent principalement dans :

- le prélèvement des échantillons;
- l'analyse de ces échantillons au laboratoire selon les conditions définies aux protocoles ;
- le recueil de résultats d'analyses sous forme de tableurs ;
- la rédaction des rapports intermédiaires et finaux annuels demandés dans les temps précisés du contrat ;
- l'enregistrement dans la base de données Quadrige² des résultats annuels d'analyse (saisie, contrôle et validation des données),
- la conservation des échantillons.

Le présent marché ne concerne que les campagnes de prélèvements de 2021 et 2022.

3.4. Durée du marché

La durée du marché s'entend de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

3.5. Cautionnement et garanties exigées

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une retenue de garantie.

Le présent marché prévoit le versement d'une avance dans les conditions définies au CCAP.

3.6. Modalités de financement et de paiement

Le présent marché est financé sur financements extérieurs des agences de l'eau.

Le présent marché est passé à prix global et forfaitaire comme indiqué dans l'acte d'engagement.

Le prix unitaire sont fermes définitifs sans actualisation ni révision possible.

La date d'établissement des prix est le mois de FÉVRIER 2021.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter des dates fixées au CCAP sauf dispositions réglementaires contraires, en vigueur au moment du fait générateur.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur fournira gratuitement au candidat le dossier de consultation comprenant :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE) : un AE par lot,
- la décomposition des prix (Annexe prix) : une décomposition par lot,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : commun à tous les lots
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) : commun à tous les lots

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue **française**.

Le candidat est informé que le marché est conclu dans l'unité monétaire : **Euro**.

Les candidats devront transmettre **LEUR CANDIDATURE et LEUR(S) OFFRE(S) dans UNE ENVELOPPE UNIQUE DEMATERIALISEE.**

5.1. Documents à remettre au titre de la candidature par lot

En application des dispositions de l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés ci-après.

Retrouver le service permettant de remplir le DUME à l'adresse suivante :

- le "Service DUME" mis à disposition par l'Etat via <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> ;
- le service mis à disposition par la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/tools/espdc>.

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessus permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Le candidat remet à l'appui de sa candidature, les documents suivants :

1°) **Le formulaire DC1** (Lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

2°) **Le formulaire DC2** comportant notamment son chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur), la part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché, la présentation de la société avec l'implantation et l'organisation générale des services, la présentation de ses salariés (effectifs, qualification, formation, les profils des intervenants), la présentation des moyens mis en œuvre pour répondre à la présente consultation, les références (liste des principaux clients). Le DC2 est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

3°) **Les attestations et déclarations ci-dessous :**

- L'attestation permettant de justifier la qualité du signataire ou délégation de pouvoir identifiant le signataire par la personne habilitée à engager la société ;
- La déclaration sur l'honneur ci-joint à signer (voir annexe 1 au présent règlement de la consultation) ;

NOTA : En application de l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique, l'Ifremer se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur public peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises (personnes morales ou entreprises individuelles) ou recourir à la sous-traitance.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans l'avis de publicité et le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

5.2. Documents à remettre au titre de l'offre par lot

ATTENTION

**Le candidat devra présenter une offre complète,
Toutes les offres ainsi que le dossier de candidature seront à remettre dans
l'enveloppe unique.**

- L'acte d'engagement, document à compléter,
- La décomposition des prix, à compléter,
- Un mémoire technique,

5.3. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale,
- 4) attestations d'assurances civile et professionnelle.

Pour chaque co-traitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre également ces certificats ou les déclarations.

6. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES COMMUNS A TOUS LES LOTS

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Capacités professionnelles,
- Capacités techniques,
- Capacités financières,

7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES COMMUNS A TOUS LES LOTS

L'Ifremer retiendra l'offre la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 50 % de la note finale.

- Le critère valeur technique : 50% de la note finale (NF) sur la base du mémoire technique transmis par le candidat (voir cadre joint),

Chaque critère sera noté sur 20 puis pondéré.

7.1. Calcul de la note prix (à partir des montants en € HT)

La note prix globale notée (PG) est calculée à partir du montant global et forfaitaire indiqué par le soumissionnaire dans l'acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$\text{Note} = PG = 20 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$$

7.2. Calcul de la note valeur technique

Pour l'offre technique, la note technique (NT) est notée sur 20. Elle est calculée sur la base du mémoire technique remis par le candidat (ce mémoire doit faire apparaître très clairement les réponses aux critères définis ci-dessous). A chaque sous-critère technique est attribué un nombre de points.

SOUS CRITERES	Note
1) Pertinence du planning	5
1.1 Fournir un calendrier le plus précis possible	5
2) Exposé méthodologique	21
2.1 Déroulement détaillé des campagnes	6
2.2 Connaissances des MEs	7
2.3 Mesures pour respecter le protocole	2
2.4 Modèle de Plan de prévention des risques envisagé à présenter, incluant tous les intervenants	1
2.5 Modalités de conditionnement des échantillons et durée de conservation (respect du CCTP)	2
2.6 Modalité d'utilisation de la base de données Quadrige ² .	3
3) Moyens techniques mobilisés	17
3.1 Moyens mis en œuvre pour les prélèvements terrain	7

3.2 Moyens mis en œuvre pour les analyses et mesures au laboratoire	7
3.3 Ethique environnementale du projet	3
4) Qualité de l'équipe proposée	25
4.1 Connaissance du terrain	5
4.2 Connaissance et expérience de la méthodologie des prélèvements benthiques	8
4.3 Formation et expériences de chacun des intervenants, avec leurs CVs	4
4.4 Organisation dans le cadre du marché	8
TOTALE SUR	68

La note sur 68 est ensuite ramenée sur 20 puis pondérée comme indiqué ci-dessous.

7.3. Calcul de la note finale

$$NF = 50 \% PG + 50 \% VT$$

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettent LEUR CANDIDATURE et LEUR OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »

Les candidats doivent transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique uniquement (**les offres papier sont interdites**).

1) Modalités de transmission des candidatures et des offres

Les candidats qui souhaitent soumissionner doivent se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises, objet de la mise en concurrence, en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (pré-requis techniques, ...)
- répondre par voie électronique à la consultation.

2) Transmission sur un support physique électronique non autorisée

Les candidats ne sont pas autorisés à soumissionner par un support physique électronique (CD Rom, disquette ou tout autre support matériel pouvant enregistrer un document électronique).

3) Mise en ligne du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à la disposition des soumissionnaires sur la plate-forme de dématérialisation.

Afin de pouvoir prendre connaissance des documents mis en ligne, les candidats devront disposer des logiciels courants permettant de lire les formats de fichiers suivants : « .doc » (Word ou équivalent), « .xls » (Excel ou équivalent), « .pdf » (Acrobat Reader ou équivalent).

Au stade de la bienvenue dans la salle des marchés entreprises, il est proposé une sélection d'utilitaires gratuits permettant de lire les formats de fichiers mentionnés ci-dessus.

Les pièces écrites sont :

soit sous un format « Word » et/ou « Excel »,
soit sous un format « Pdf » pour celles ne pouvant être modifiées.

4) Formats de fichiers autorisés pour la transmission des dossiers

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

5) Niveau de sécurité exigé pour la signature électronique des documents

Le niveau suffisant de signature électronique exigé des candidats est le niveau 2 de la PRIS « Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité » définissant les exigences de sécurité relatives aux services et produits de sécurité.

6) Horodatage et offres remises hors délai

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>.

7) Détection d'un virus informatique dans un document

Tout document électronique contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

8) Re-matérialisation des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis.

9) Copie de sauvegarde autorisée

Conformément à l'article 41.III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat qui envoie son offre par voie électronique peut également transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER à date limite de remise des offres indiquées dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » AINSI que les mentions indiquées dans l'encadré ci-dessous.

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

- Soit par courrier recommandé avec A.R. à :

IFREMER
Centre de Bretagne
B.P. 170
29280 Plouzané

La copie de sauvegarde, parvenue dans les délais de remise des offres, sera ouverte si l'offre transmise par voie électronique contient un programme informatique malveillant dont la trace sera conservée par le pouvoir adjudicateur ou si l'offre transmise par voie électronique n'est pas arrivée dans les délais de dépôt des offres.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation

Contact pour les renseignements:

Mm LE GALL Céline
Celine.Le.Gall@ifremer.fr

10. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Avis de marché au JOUE : 15 janvier
- Réception des offres : 15 février 2021
- Information des candidats : mars 2021

- Début des prestations : mars 2021